

# Say'actu

N° 3 ♦ Juin 2022

## SOMMAIRE

Édito .....	p. 1
Intercommunalité.....	p. 2
Voirie .....	p. 2
Environnement .....	p. 5
Vie culturelle .....	p. 5
Urbanisme .....	p. 6
Enfance et jeunesse ....	p. 10
Vie de la commune .....	p. 11

Say'actu N°3 - Juin 2022  
Directeur de la publication :  
Nicolas Weinmeister  
Coordination Pierre-Lin Pommier  
Crédit photos : Mairie de Sayat  
Maquette, mise en page, impression :  
L'Imprimeur 63200 Mozac  
Papier PEFC  
Tirage 1 350 exemplaires  
Dépôt légal juin 2022



## ÉDITO

Nicolas Weinmeister, Maire



Nous y voilà : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mis en place à l'échelle de Riom Limagne et Volcans est à l'enquête publique du 1<sup>er</sup> juin au 11 juillet 2022. Il s'agit du premier PLUi qui intégrera pleinement les objectifs des récentes lois « Climat et résilience » et « 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) ». En résumé, le PLUi appliquera les premières mesures de la démarche « zéro artificialisation nette » des sols (ZAN). Ceci se déclinera en trois étapes : 1) La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers constatée entre 2011 et 2021 doit être divisée par deux pour la période 2021/2031. 2) La période 2031/2041 sera plus stricte sur la consommation urbaine des sols. 3) L'absence de toute « artificialisation nette » devra être effective à partir de 2050.

« Vivre, c'est passer d'un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner » écrivait Georges Perec. J'espère que l'avenir ne se « cognera » pas au « ZAN » car sous cet acronyme se cache un concept encore opaque : pour chaque m<sup>2</sup> qui sera urbanisé par des constructions et des voiries nouvelles, il faudra rendre à la nature ou l'agriculture une surface équivalente. On parle alors de « renaturer » dans la novlangue en vogue actuellement. Mais à quelle échelle ? La Commune ? L'interco ? Un territoire plus grand ? C'est un principe qui sera très complexe à mettre en œuvre dans nos Communes rurales, faute de vastes friches industrielles potentiellement reconvertibles en parcs ou jardins botaniques. L'enjeu est de taille pour Sayat, car c'est l'évolution de la Commune pour les 20 ans qui viennent, et au-delà, qui est mise en question. C'est la raison pour laquelle une large part de ce Say'Actu est consacrée au PLUi, et que l'ensemble du Conseil municipal vous invite à participer massivement à l'enquête publique. L'enquête publique sera le seul temps où les habitants seront associés à l'élaboration du PLUi, alors ne manquez pas ce rendez-vous !

L'autre actualité principale de ce printemps est le démarrage des travaux rue de Champ Verdier : un chantier qui doit s'égrainer jusqu'à cet automne et verra la reprise des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que la réfection complète de la chaussée. Menée conjointement par RLV et la Commune, cette opération très attendue des riverains mettra l'accent sur la sécurité routière, avec plusieurs dispositifs de réduction de la vitesse.

J'en profite pour souligner que nous sommes en tant qu'élus de plus en plus confrontés à des comportements routiers dangereux et chroniques, et sur la quasi-totalité des axes de la Commune. Prochainement, nous allons engager 42 500 € de travaux de sécurité aux abords de l'école d'Argnat. Découper la chaussée pour installer des ralentisseurs ou des écluses constitue des opérations onéreuses, que nous ne pouvons réaliser partout en même temps. Il faudra donc plusieurs années afin de traiter nos différents axes routiers. J'en appelle donc au civisme et à la responsabilité de chacun : le code de la route est là pour protéger les usagers de la route : automobilistes, motards, cyclistes, piétons. Respecter les limitations de vitesse, c'est aussi bien vivre ensemble !

Le Maire  
Nicolas Weinmeister



## SAYAT RESTE AU SEIN DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS



Dès son installation en juin 2020, le Conseil municipal avait engagé une étude s'interrogeant sur la possibilité pour la Commune de rejoindre Clermont Auvergne Métropole, ou de rester dans la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans. Menée conjointement avec la Commune de Chanat-la-Mouteyre, et prise en charge à hauteur de 6 250 € HT chacune, l'étude du cabinet Partenaires Finances Locales a permis de mettre en évidence les différents sujets devant être pris en compte dans la prise de décision.

Un groupe de travail composé de plusieurs élus (Camille Andrieu, Anne-Marie Charles, Catherine Hoarau, Sébastien Huchet, Jacques Nury, Pierre-Lin Pommier, Michel Schillig, Nicolas Weinmeister) a piloté la démarche dont l'objectif était de mesurer les écarts et de déterminer les potentielles évolutions pour les habitants de la Commune sur les domaines suivants : fiscalité, budget communal, mobilités, urbanisme, gestion de la voirie, services à la population, développement économique, gestion de l'eau et de l'assainissement.

Lors du Conseil municipal du 14 avril dernier, les élus ont confirmé leur choix de demeurer au sein de Riom Limagne et Volcans par 17 voix pour 2 abstentions.

**Afin de partager les résultats de cette analyse avec les habitants, une réunion publique d'information a eu lieu le mardi 24 mai dernier, et une seconde est organisée mercredi 15 juin.**

**Réunion  
d'information :  
quelle  
intercommunalité  
pour Sayat ?**

*Réunion  
d'information au  
public mercredi  
15 juin à 20h à la  
Mairie, salle du  
Conseil.*



## VOIRIE

Gerard Langlais, adjoint délégué

### RUE DE CHAMP VERDIER : C'EST PARTI !

Il s'agit de l'opération majeure de cette année : la réfection complète de la rue de Champ Verdier. Après le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable par le Syndicat de Basse Limagne fin 2019, c'est désormais au tour de Riom Limagne et Volcans d'intervenir afin de remplacer l'intégralité des 600 m de réseaux d'assainissement et 350 m linéaires d'eaux pluviales de la rue. Le chantier a débuté par la partie basse rue du Pré Garan et rue de la Vernède, et se poursuit dans le sens montant sur Champ Verdier. Confiée à l'entreprise SADE, cette première phase de travaux dédiée aux réseaux doit se dérouler jusqu'à l'été.

Par la suite, les travaux de réfection de la voirie devront s'enchaîner, cette phase étant intégralement prise en charge par la Commune. Elle comportera : la reprise complète du revêtement de la chaussée, la réalisation d'un trottoir aux normes PMR (côté gauche sens montant), la mise en place de plusieurs dispositifs de limitation de la vitesse (ralentisseur, écluses, plateau traversant), des passages piétons, des places de parking, ainsi qu'un Point d'Apport



Rue de Champ Verdier Répartition des coûts	Riom Limagne et Volcans	Commune de Sayat
Assainissement	305 740 €	
Eaux pluviales (50 % RLV et 50 % Commune)	81 000 €	81 000 €
Voirie (chaussée + trottoirs)		277 000 €
Réfection rond-point des Bughes, Rues Vernède et Pré Garan		38 660 €
Maîtrise d'œuvre		10 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>386 740 €</b>	<b>407 160 €</b>

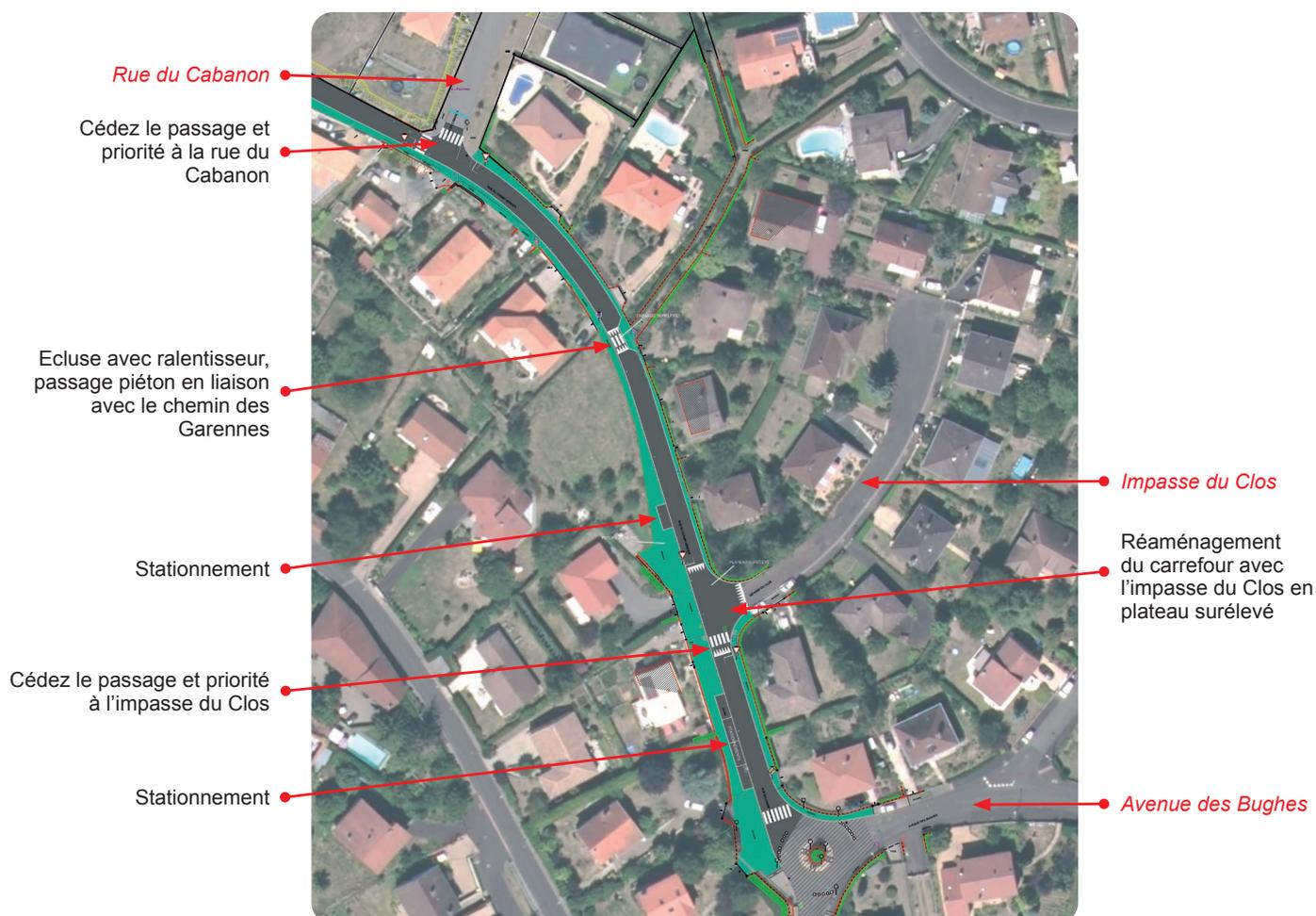
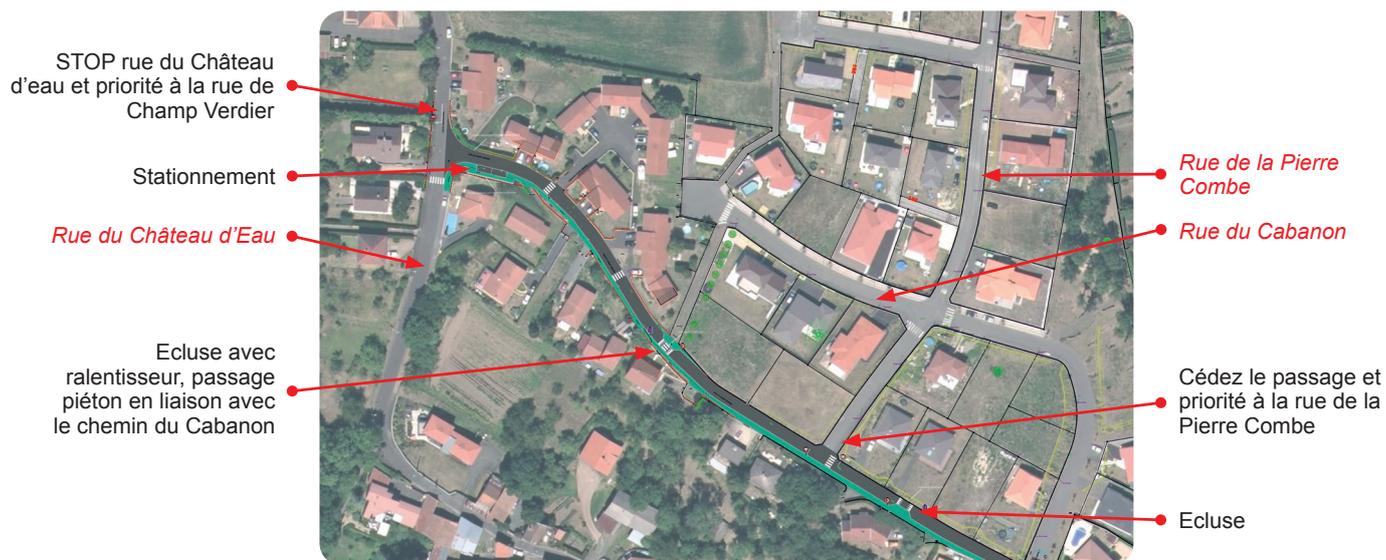
## VOIRIE

Collectif (PAC) pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables si possible.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet GEOVAL, et le chantier doit normalement s'achever à l'automne 2022. La circulation sera fermée, seuls les accès riverains seront maintenus.

L'opération représente un coût de 407 160 € pour la Commune (voir détail ci-contre), et étant donné que la voirie ne bénéficie d'aucune subvention, elle sera financée principalement par le recours à un emprunt.

Une réunion d'information s'est déroulée en Mairie avec les riverains le 30 mars dernier. Plusieurs observations ont été formulées lors de cette soirée, et prises en compte pour adapter le projet.



## REPRISE DU SOUTÈNEMENT RUE DE BLANZAT



Rue de Blanzat, à la sortie de Sayat, des travaux ont été réalisés par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin de rehausser et consolider les ouvrages soutenant cette route départementale. Une main courante a également été installée sur les deux ouvrages : une opération prise en charge intégralement par le Département.

## RUE DES VIGNES : UN MUR POUR ÉVITER LES ÉBOULEMENTS



Autre ouvrage de soutènement, financé cette fois par la Commune : la réalisation d'un mur de soutènement à l'entrée de la rue des Vignes, confiée à l'entreprise DUGOUR. Soumise à des effondrements importants, cette section routière a été reprise avec un ouvrage de 40 m de long, pour un coût global de 67 160 €. L'opération incluait également le dévoiement du réseau d'eau potable par le SBL, ainsi que la réfection de la chaussée en bicouche par COLAS.

## LES PAC D'ARGNAT SONT PRÊTS !

L'installation des Points d'Apports Collectifs (PAC) à Argnat est achevée par le SBA : 4 nouveaux points de collecte qui accueilleront tous ordures ménagères et emballages, en lieu et place des bacs individuels collectés en porte-à-porte. Ces colonnes sont accessibles sur présentation d'un badge fourni par le SBA. Les bacs individuels ont été retirés début avril. Si vous le souhaitez, vous pouvez conserver votre bac, pour faire du stockage par exemple, pour la somme de 30 € : la puce sera retirée par le SBA mais attention, le bac ne sera pas ramassé et doit uniquement servir à un usage personnel et stocké strictement en dehors de la voie publique.

De plus, 2 points de collecte en libre accès pour le verre et le carton ont été créés place du Treix et rue du Coudert, face à la salle des fêtes. Restent à réaliser les enduits de finition sur le muret du PAC place du Treix, ainsi que la pose d'un garde-corps derrière le PAC du Coudert : des travaux estimés à 18 550 € TTC et pris en charge par la Commune.



*PAC impasse des Ramade*



*PAC place du Treix*



*PAC rue Fontvieille*



*PAC salle des fêtes d'Argnat*



## RÉFLEXIONS SUR L'AVENIR DE LA BLANCHISSERIE ET DU MOULIN À FARINE

Dans le second numéro du Say'actu (janvier 2022), nous vous avons informés du lancement d'un premier projet visant à réhabiliter l'ancienne blanchisserie ainsi que d'un second ayant pour but de redonner vie au moulin à farine. Pour cela, l'équipe projet est épaulée par des étudiants en master « Action culturelle et artistique » et « Métier du livre et stratégies numériques ». Afin de faciliter les échanges, deux rencontres, sous forme d'ateliers, ont été organisées en mars, entre la population et l'équipe projet. Il en est ressorti une très grande volonté de la part des participants de vouloir redynamiser le patrimoine culturel de la Commune, mais aussi de belles idées comme l'organisation de concerts, expositions, théâtre, guinguettes, atelier cuisine.

La démarche se poursuivra dès la rentrée de septembre avec de nouveaux groupes d'étudiants de l'Université Clermont Auvergne, afin d'accompagner les habitants motivés. Si vous êtes intéressés pour participer à cette aventure, faites-vous connaître par courrier à l'adresse suivante : projet-moulin-blanchisserie@sayat.fr ou à l'accueil de la Mairie.

Enfin, un grand merci aux étudiants pour leur remarquable travail !

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Une cinquantaine de personnes ont participé samedi 26 mars au nettoyage de printemps de la Commune. Les adolescents du Say'ado ont aidé à l'organisation de la journée en distribuant des affiches et flyers. Ils ont aussi effectué le nettoyage d'un parcours. Un très grand merci à tous les bénévoles : association de chasse de Sayat et d'Argnat, les pêcheurs de la vallée du Bédât, le tennis club, le Foyer Rural ainsi que tous les habitants. Les onze parcours ont ainsi pu être nettoyés. Un casse-croûte a ensuite été offert par la Commune.

## VIE CULTURELLE



## LA POÉSIE ÉTAIT EN FÊTE



Mercredi 16 mars en soirée, la bibliothèque municipale accueillait le poète Francis Combes dans le cadre des 14<sup>èmes</sup> Giboulées de mars et de La Semaine de la poésie. Avec beaucoup de générosité, il a lu à haute voix ses poèmes et commenté son engagement pour la paix. Il a développé le rôle du poème qui est de « rendre la vie plus durable » et de « défendre la flamme de l'humanité ». Le poème doit être partageable et il est ce lieu où on peut réunifier l'être humain et le monde. Dans son recueil « Cévennes », en fin observateur, il a évoqué son pays de l'enfance où « l'eau a la peau douce ». Enfin, dans « Lettres d'amour, poste restante », il a regroupé des poèmes, malicieux ou plus graves, nés de sa sensibilité et de son talent pour dire autant l'amour pour une femme que la joie simple des instants de la vie au quotidien.

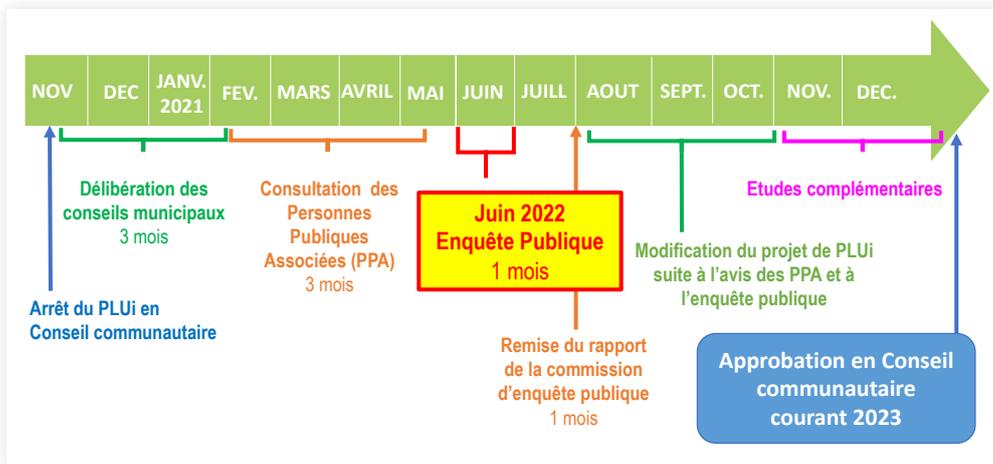
Et en référence aux Troubadours du Moyen-Âge, il a défendu l'amour courtois comme art de vivre. Venus nombreux, les spectateurs ont été émus par la voix du poète.



**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : CAP SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN JUIN**

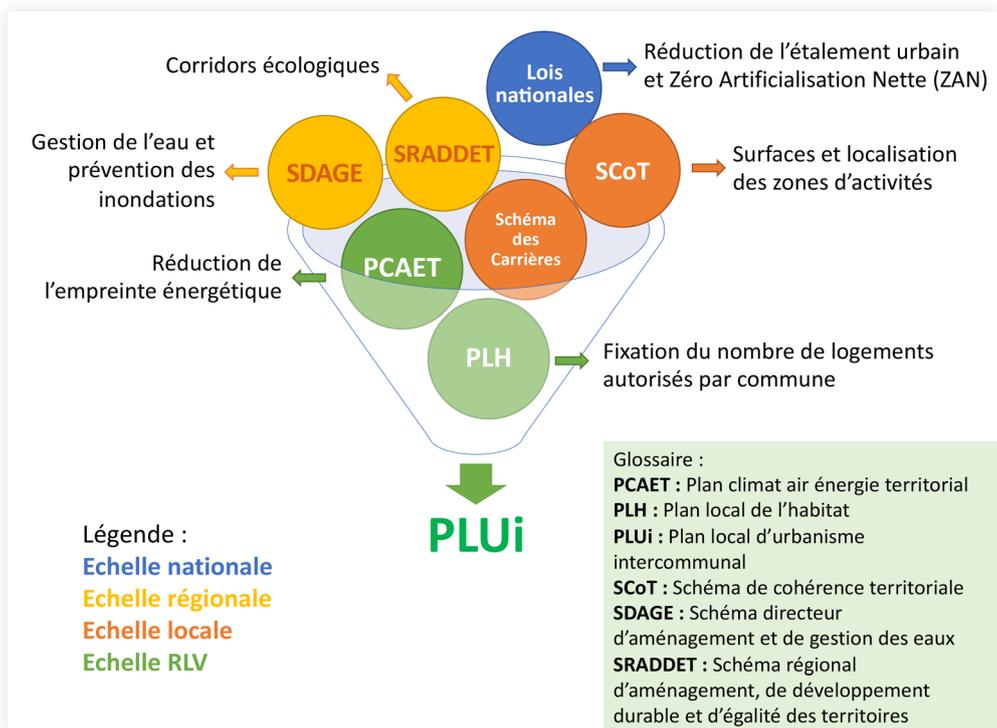


**LE CALENDRIER**



Le processus d'adoption du PLUi de Riom Limagne et Volcans entre dans sa dernière ligne droite : arrêté en Conseil communautaire le 9 novembre 2021, le PLUi a ensuite été voté dans chacune des 31 Communes de RLV. Depuis février, il est soumis à l'avis des PPA – Personnes Publiques Associées – que sont la DDT du Puy-de-Dôme, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le PETR du Grand Clermont, le PNR des Volcans d'Auvergne, les concessionnaires réseaux, etc. **L'enquête publique du PLUi aura lieu du 1<sup>er</sup> juin au 11 juillet 2022.**

**LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**



De nombreux cadres réglementaires s'imposent à notre futur PLUi : il existe une hiérarchie des documents, ce qui veut dire que le PLUi doit nécessairement intégrer les objectifs et les contraintes fixées dans ces documents supérieurs.

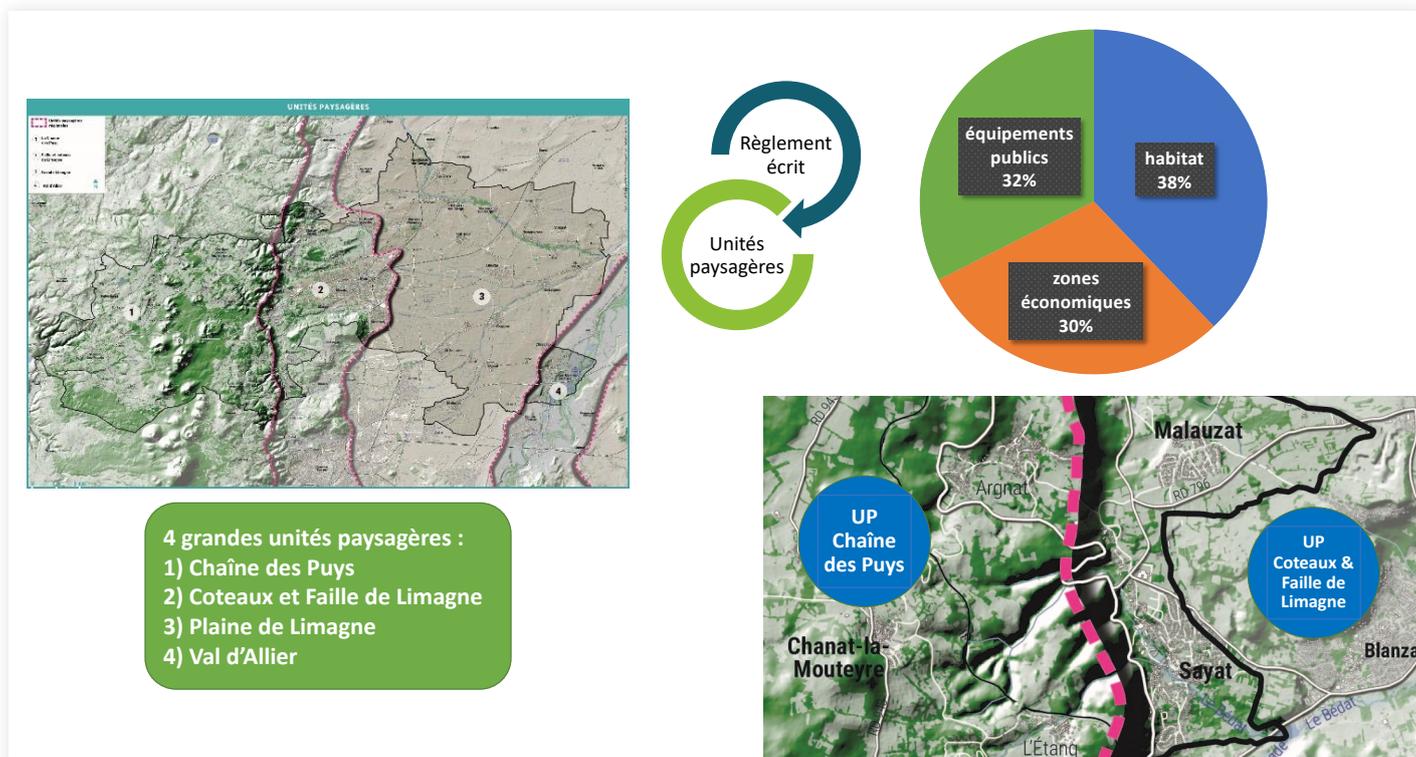
**« ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »**

La loi Climat et Résilience promulguée le 24 août 2021 fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (d'où son surnom de « loi ZAN »), qui se traduit par le fait que le rythme d'urbanisation ne peut dépasser la moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers observée au cours des dix années précédant le 24 août 2021. La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.



## UNE APPROCHE PAR « UNITÉS PAYSAGÈRES »

La particularité du PLUi de RLV est d'avoir été construit autour des « unités paysagères », la trame paysagère devenant un élément structurant des règlements qui seront applicables. Comme il s'agit également du premier PLUi réalisé sur le périmètre classé UNESCO, les résultats de cette approche seront très attendus et observés.



## DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT SUR CHAQUE SECTEUR

Une des nouveautés de la législation nationale est d'imposer que chaque zone à urbaniser soit couverte par une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) : il s'agit d'un document présentant les grands principes d'aménagement d'ensemble d'un secteur (typologie d'habitat, accès et voiries, espaces piétonniers et paysagers, parkings, etc.). Ces OAP sectorielles sont complétées dans le PLUi par des OAP thématiques couvrant l'ensemble du territoire et fixant les grands enjeux à respecter dans les réalisations futures.

## LES OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAYAT

Réuni en séance le 3 février 2022, le Conseil municipal de Sayat a approuvé le projet de PLUi de RLV par 15 voix favorables (4 abstentions). Toutefois, le Conseil a assorti cet avis d'un certain nombre de remarques.

Remarque 1 : du fait de l'approche en unités paysagères du territoire, la Commune de Sayat se trouve à cheval sur deux unités paysagères différentes : Chaîne des Puys pour la partie Ouest de la Commune (Argnat), Coteaux et Faille de Limagne pour la partie Est (Sayat). La résultante est que les règles d'urbanisme seront différentes d'un village à l'autre de la Commune, notamment en matière de toitures, de clôtures et de haies. Les élus ont demandé à ce que les mêmes règles s'appliquent à l'ensemble de la Commune.

Remarque 2 : la zone artisanale de la Côte Saint-Vincent (rue de Vaudouze) a été classée en activités artisanales exclusivement, ce qui empêche toute construction d'une maison d'habitation à l'avenir. Eu égard à la mixité de cette zone entre activités et habitat, le Conseil municipal a demandé que soit maintenue la possibilité de construire des logements

sur cet espace économique.

Remarque 3 : dans son avis, la DDT 63 a estimé que la Commune de Sayat, « dont le PLU est de 2008, dispose de nombreuses disponibilités foncières dans le tissu urbain pour répondre aux objectifs de logements assignés ». Elle nous demande donc de reclasser en A (agricole) ou N (naturelle) les zones constructibles suivantes : Condamines et Vivets à Argnat, la Pierre Combe tranche 2 à Sayat.

Le Conseil municipal conteste la légitimité de cet avis qui, d'une part, évoque des potentialités foncières qui ne sont nullement identifiées (en terme de parcellaire) ni chiffrées (en terme de surfaces) par la DDT 63, et d'autre part méconnaît totalement le phénomène prégnant de rétention foncière existant sur la Commune. Dès lors, ces « nombreuses disponibilités foncières dans le tissu urbain » s'avèrent purement théoriques et ne reposent sur aucun diagnostic réel ni analyse *in situ*.

Le Conseil municipal a donc voté le maintien de ces zones constructibles, leur réduction ou leur suppression entraînant un avis défavorable de la Commune sur le projet de PLUi.

*Venez vous exprimer sur le PLUi lors de l'enquête publique du 1<sup>er</sup> juin au 11 juillet 2022 !*

Dossier et plans seront consultables en Mairie, un registre sera mis à disposition et plusieurs permanences des commissaires-enquêteurs auront lieu sur différentes Communes (dont 2 sur Sayat) si vous souhaitez les rencontrer. Vous pouvez vous rendre aux permanences de votre choix :

- Mercredi 1<sup>er</sup> juin de 9h à 12h, bâtiment RLV à Riom, 8 rue Grégoire de Tours
- Mercredi 1<sup>er</sup> juin de 9h à 12h, Mairie d'Ennezat
- Mercredi 1<sup>er</sup> juin de 9h à 12h, Mairie de Châtel-Guyon
- Jeudi 9 juin de 9h à 12h, Mairie de Volvic
- Samedi 11 juin de 9h à 12h, Mairie de Chambaron-sur-Morge (Cellule)
- Mercredi 15 juin de 14h à 17h, bâtiment RLV à Riom, 8 rue Grégoire de Tours
- Vendredi 17 juin de 16h à 19h, Mairie de Châtel-Guyon
- **Mardi 21 juin de 16h à 19h, Mairie de Sayat, salle du 1<sup>er</sup> étage**
- Jeudi 23 juin de 16h à 19h, Mairie d'Ennezat
- Samedi 25 juin de 9h à 12h, Mairie de Volvic
- **Mardi 28 juin de 16h à 19h, Mairie de Sayat, salle du 1<sup>er</sup> étage**
- Jeudi 30 juin de 14h à 16h, Espace culturel de Chappes
- Mardi 5 juillet de 9h à 12h, Mairie de Saint-Ours-les-Roches
- Jeudi 7 juillet de 14h à 17h, Mairie de Châtel-Guyon
- Samedi 9 juillet de 10h à 12h, Mairie d'Ennezat
- Lundi 11 juillet de 14h à 17h, bâtiment RLV à Riom, 8 rue Grégoire de Tours
- Lundi 11 juillet de 14h à 17h, Mairie de Volvic
- Lundi 11 juillet de 14h à 17h, salle polyvalente de Saint-Ignat, rue du Couvent.

## « L'URBANISME, C'EST DE LA DENTELLE ! » Entretien avec Nicolas Weinmeister, Maire

**Say'Actu : Le futur PLUi de Riom Limagne et Volcans sera présenté aux habitants en juin prochain. Que reprenez-vous des grands principes contenus dans ce document ?**

**Nicolas Weinmeister :** La grande originalité de ce PLUi, c'est qu'il a été construit autour de la notion des paysages, qui est l'armature de toute la démarche. Entre les volcans et l'Allier, le territoire de RLV comporte plusieurs entités géographiques et plusieurs formes urbaines, de l'agglomération de Riom aux Communes rurales. Il y a une très forte ambition environnementale dans ce projet, afin de mieux intégrer l'habitat et les activités humaines dans notre environnement. En résumé : comment adapter notre urbanisme à la nature, et non considérer la nature comme ce qui est extérieur à la ville.

**Toutefois, le Conseil municipal a émis plusieurs réserves au**

**moment du vote.**

Absolument. L'approche paysagère du PLUi a pour effet, sur quelques Communes dont Sayat, de nous placer à cheval sur deux espaces différents. Si géographiquement Argnat relève bien de la Chaîne des Puys, et Sayat de la Faille de Limagne, c'est plus compliqué d'envisager que les règles d'urbanisme ne seront pas les mêmes pour l'ensemble des habitants de la Commune. Nous avons déjà des difficultés à faire respecter les règles du PLU actuel, notamment sur les clôtures donnant sur la rue en matière de hauteurs, de matériaux, de coloris. Même les professionnels oublient que ce sont des points soumis à une autorisation. Demain, je ne sais pas si ce sera tenable de faire appliquer des règles différentes, avec un mur limité à 80 cm à Argnat quand on pourra monter à 1,50 m à Sayat par exemple. Cela me gêne. D'où la demande des élus d'avoir un seul et même règlement pour toute la Commune.

**Les élus ont aussi mis une condition à leur avis favorable sur le PLUi : c'est le maintien des zones constructibles. Quelle en est la raison ?**

Le problème réside dans l'interprétation de la loi Climat et Résilience, et de son principe de « zéro artificialisation nette ». Littéralement, cela signifie que pour chaque m<sup>2</sup> prélevé sur la nature pour en faire une zone constructible, il faut en restituer autant en zone agricole ou naturelle. Dans les textes, il est demandé aux territoires de réduire de 50 % les surfaces urbanisables par rapport à celles qui ont été artificialisées ces 10 dernières années. Et c'est ce que nous avons fait sur RLV. Mais l'Etat ne joue pas le jeu et donne des consignes à ses services qui vont bien au-delà des objectifs de la loi.

**Vous êtes en désaccord avec les objectifs de la loi Climat et Résilience ?**

Pas ses objectifs non, mais la façon dont les services de l'Etat les appliquent. D'abord avec cette idée des 50 % : une Commune qui s'est beaucoup développée ces dernières années pourra encore construire 50 % de « beaucoup », là où une Commune s'étant peu étendue ne fera que la moitié de « pas beaucoup ». Ce n'est pas équitable. Ensuite, l'avis émis par les services de l'Etat (la DDT, NDLR) ne tient absolument pas compte des efforts consentis ni des « bons élèves ». Sur Sayat par exemple, de notre propre initiative nous avons fait le choix de « sanctuariser » certains secteurs, de les rendre inconstructibles afin de protéger des zones qui affirment notre caractère de Commune rurale : les coudercs du Soul et des Thissets à Argnat, les jardins et espaces verts près des moulins et de la Mairie à Sayat. Au total, 1,6 hectare a été retiré des zones constructibles afin d'être protégé. Est-ce que la DDT en a tenu compte ? Non. Au lieu de cela, elle a arbitrairement demandé la suppression de toutes les zones constructibles d'importance, et ce sur toutes les Communes de RLV ! Les Condamines, les Vivets, la Pierre Combe, la DDT veut supprimer toutes ces zones : on ne serait plus à 50 % d'espaces constructibles en moins, mais à 86 % ! Pour des Communes comme la nôtre, c'est la mort lente par asphyxie : plus de nouveaux habitants, et à terme des écoles qui se vident, des associations sans bénévoles, etc. C'est la survie des Communes rurales qui est en jeu.

### **Vous semblez particulièrement remonté contre les services de l'Etat.**

Oui, et beaucoup de Maires se plaignent. Autrefois, nous avions au sein des DDE des techniciens, de l'ingénierie, des personnes qui étaient là pour accompagner les élus locaux et les aider à faire aboutir les projets. Aujourd'hui, il n'y a plus de support technique, plus de conseil, mais des prescripteurs qui nous imposent

toujours davantage de règles, de normes, des études à faire, des programmes et des plans à adopter... La Haute Autorité Environnementale de Lyon vient d'imposer à RLV des études complémentaires sur les modifications mineures apportées aux zones économiques dans le PLUi, alors que nous avons un moratoire pour ne plus créer de zones supplémentaires. On nous sort ça quelques mois avant la fin du processus, résultat : encore plusieurs dizaines de milliers d'euros à payer à des bureaux d'études, et 6 mois à 1 an de délai supplémentaire avant d'approuver le PLUi, d'où le report de son application courant 2023.



Le plus insupportable, c'est le « deux poids, deux mesures ». L'Etat nous impose de préserver des terres agricoles, mais où l'Etat construit-il la nouvelle prison de Riom ? Sur 17 hectares de terres noires en Limagne. Un géant de l'ameublement installe son « tas de tôles » et son immense parking bitumé sur 10 hectares aux Gravanches ? Pas de problème. Vous, moi, nous construisons une maison ici, on va nous imposer deux places de stationnement sur la parcelle ; un bailleur social qui viendrait faire un immeuble, on ne lui demande qu'une seule place de parking par logement. Il n'est plus possible de travailler de cette façon,

alors que les règles ne s'appliquent pas à tout le monde.

### **En quoi cette évolution de l'urbanisme vous semble-t-elle problématique pour les années à venir ?**

Préserver la planète, maîtriser l'étalement urbain, de même que notre empreinte à tous niveaux, c'est un enjeu qui devrait transcender tous les clivages. Mais avec l'application de la loi ZAN, je crains que l'on soit juste en train d'organiser la pénurie du foncier au plan national, ce qui va avoir des conséquences sociales et économiques importantes. Nous vivons déjà sur Sayat une forte pression foncière, avec des prix qui rendent difficiles un achat ou une construction, surtout pour des jeunes ménages. Demain, avec moins de terrains à construire, les prix vont continuer à grimper partout, excluant de plus en plus de gens de cette possibilité de s'installer. Ceux qui ne pourront plus devenir propriétaires seront contraints de rester dans du locatif. Je rappelle qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, ce sont principalement les propriétaires qui paient des impôts locaux et nourrissent les finances communales, la TH étant compensée par l'Etat. Et s'il y a une pénurie de logements, l'Etat aura tôt fait d'imposer aux Communes de construire davantage de logement social, donc encore des dépenses supplémentaires pour les collectivités. On ne va pas monter des immeubles partout. Ce sera intenable financièrement, et clivant socialement. Dès 1866, Elisée Reclus écrivait : « Là où le sol s'est enlaidi, là où toute poésie a disparu du paysage, les imaginations s'éteignent, les esprits s'appauvrissent, la routine et la servilité s'emparent des âmes et les disposent à la torpeur et à la mort. » On ne fait pas de l'urbanisme pour que tout finisse par se ressembler : l'urbanisme c'est de la dentelle, c'est préserver le génie du lieu.



**LES VACANCES DE FÉVRIER TOUJOURS APPRÉCIÉES PAR LES ENFANTS**

Stéphanie, Armelle, Myranda, Lisa, Jessica, Romain, Nathalie, Elodie, Erika, Mathilde, Aurélie, Jacqueline, Catherine et Nicolas : voici les animatrices, les animateurs, les agents d’entretien, les agents de restauration qui ont accueilli vos enfants sur les dernières vacances de février. Ce sont 49 enfants du 14 au 18 février et 33 enfants du 21 au 25 février, tous âgés de 3 à 11 ans, qui ont découvert l’art sous toutes ses formes. Durant 2 semaines ils ont évolué dans un univers artistique. Ils ont découvert des lieux dédiés à l’art (1000 formes, musée MARQ…) et rencontré des artistes qui ont transmis leur passion (origami, linogravure, sérigraphie…). Une exposition est née du travail des enfants sur cette période à la salle « le Trampoline » de Vic-Le-Comte.



En parallèle de la semaine du 14 au 18 février, ce sont 16 adolescents âgés de 12 à 14 ans (8 garçons et 8 filles) qui ont dévalé les pentes enneigées de Super-Besse. Encadrés par des moniteurs de l’Ecole de Ski Française, les jeunes se sont initiés au ski et snowboard. Une semaine riche en émotions, découvertes et échanges.



**LES ENFANTS DE L’ACCUEIL DE LOISIRS SE SONT BEAUCOUP INVESTIS DANS LE NETTOYAGE DE LA COMMUNE**

En amont de la journée nettoyage de printemps du samedi 26 mars, les enfants fréquentant l’accueil de loisirs ont participé au nettoyage de la commune durant une semaine. Encadrés par l’équipe d’animation, ce sont plus d’une centaine d’enfants qui ont sillonné la commune et plus particulièrement les lieux qu’ils fréquentent régulièrement pour procéder au ramassage de déchets et déposer des boules de graines qui fleuriront en lieu et place de ces déchets d’ici quelques semaines.

**UNE RENTRÉE SCOLAIRE SOUS LE SIGNE DES 4 JOURS**

Le Conseil d’écoles a tranché : réuni le 15 mars dernier, les membres ont voté à la majorité pour revenir au rythme des 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2022/2023. Une enquête avait été menée au préalable auprès des parents d’élèves, des enseignantes, et du personnel périscolaire. Il en est ressorti que 59% des parents d’enfants en primaire souhaitaient rester à la semaine à 4.5 jours alors que 59% des parents ayant des enfants en maternelle préféraient passer à la semaine à 4 jours.

Lors du vote du Conseil d’école, chaque enseignante disposait d’un vote, de même pour chaque délégué titulaire des parents d’élèves. Enfin, la municipalité représentait deux voix.

	Semaine des 4 jours	Semaine des 4.5 jours	Abstention
Enseignantes	7	2	0
Parents	4	4	1
Municipalité	2	0	0
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Les écoles passeront donc à un rythme de 4 jours de classe à la rentrée 2022.



## LE GRAND VERT TOUJOURS EN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES



Chaque année, l'association Le Grand Vert du moulin à huile verse un don à une association caritative. Vendredi 21 janvier, Monsieur Maurice Maigne, Vice-Président du Grand Vert a remis un chèque de 1 000 € à Monsieur Hubert Dumond, Président de l'association de la Maison des Parents du CHU d'Estaing en présence des membres du Grand Vert et d'élus municipaux. Située à proximité immédiate du CHU de Clermont-Ferrand, la Maison des parents Clermont Auvergne offre aux familles d'enfants et d'adultes malades une solution d'hébergement humaine, au plus près de leur proche hospitalisé, leur permettant de réduire des aller-retours épuisants et de limiter l'impact financier. Aujourd'hui, elle peut accueillir 19 familles.

Un grand MERCI au Grand Vert pour ce geste généreux !

## CASSER DES NOIX... EN TOUTE CONVIVIALITÉ



L'association le Grand Vert a organisé le vendredi 4 mars sa traditionnelle soirée casse-noix au moulin à farine qui s'est poursuivie autour d'un repas.

Une bonne occasion de partager ensemble un moment chaleureux et convivial.

## COURSE DE LA VALLÉE DU BÉDAT

La 22<sup>ème</sup> édition de la Course de la Vallée du Bédât a eu lieu le dimanche 27 février avec un circuit modifié suite à des travaux sur la commune de Cébazat.

Sur un circuit vallonné avec un départ et une arrivée à Sayat, la course s'est déroulée dans des conditions climatiques agréables avec soleil et peu de vent.

La course élite fut très animée tout au long des 132 km. A chaque tour une échappée différente de 6 à 7 coureurs avec une vingtaine de secondes d'avance. C'est au final le jeune Maximilien JUILLARD du V.C. Villefranche Beaujolais qui remporte l'épreuve au sprint. La course des prologues, du Pass'Cyclisme et des femmes séniors juniors fut aussi très animée.

Un grand merci aux 22 signaleurs bénévoles à Sayat qui ont sécurisé les carrefours tout le long de l'après-midi.



## LE CARNAVAL ÉTAIT DE RETOUR !

L'association les P'tits Bouts a organisé le 5 mars un carnaval à Argnat. Les enfants, parés de leurs plus beaux costumes, ont pu défiler dans le village suivant un parcours prédéfini avec une pause prévue sur la place de l'église pour faire des photos.

Puis, parents et enfants se sont retrouvés autour d'une buvette à la salle des fêtes pour partager un moment de convivialité.



### UNE BELLE VICTOIRE POUR LE TÉLÉTHON

Mercredi 16 mars, les élus des 6 communes de la Vallée du Bédât se sont retrouvés à Nohanent pour remettre le chèque du Téléthon 2021 d'un montant total de 16 873,80 € aux coordinateurs de l'AFM-Téléthon.

Le vendredi suivant, le «MERCİ TÉLÉTHON» qui réunit, chaque année, des participants bénévoles du département du Puy-de-Dôme a eu lieu à Beaumont. La somme récoltée sur l'ensemble du département est de 346 942,76 €.

Merci à tous les bénévoles et donateurs qui contribuent à faire avancer la recherche contre les maladies rares.

### LES RETROUVAILLES DU CLUB DE L'AMITIÉ

Après plusieurs mois d'incertitudes et parfois même de découragements, les membres du Club de l'Amitié ont pu se réunir à nouveau, à la rentrée de septembre, les jeudis après-midi à la salle voûtée de Sayat.

Cette rencontre hebdomadaire est synonyme de moments de détente, du plaisir d'être ensemble, de se divertir et de favoriser la causerie entre eux.

Ils sont passionnés par les jeux de société (belotte, tri domino...) et ont un rituel à 16 heures, une pause-café accompagnée de pâtisseries maison.

Si vous passez à côté du local, n'hésitez surtout pas à pousser la porte. C'est avec plaisir et le sourire qu'ils vous accueilleront.



### COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE



A l'occasion de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale, une gerbe de fleurs a été déposée aux monuments aux morts de Sayat, Argnat ainsi qu'à la stèle des Américains. Les enfants des écoles de la commune ont lu le discours et ont participé au dépôt des gerbes de fleurs.

### PENSEZ À RENSEIGNER VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Si vous souhaitez organiser un événement sur le domaine public (fête des voisins, vide-greniers, marché nocturne, concert...), il vous faudra au préalable compléter le formulaire de demande d'autorisation pour l'organisation d'un événement sur le domaine public et le retourner à la mairie de Sayat au moins un mois avant la date souhaitée.

Par mesure de sécurité, si votre événement nécessite une restriction de circulation et de stationnement, vous devrez remplir la partie « demande d'Arrêté Municipal ».

Ce document est accessible au secrétariat de Mairie ainsi qu'en téléchargement sur le site internet de la Commune.

Infos Pratiques

Mairie de Sayat

Rue des Mailleries

63530 SAYAT

04 73 62 81 23 - mairie@sayat.fr

 Ville de Sayat

[www.sayat.fr](http://www.sayat.fr)